

Office fédéral des affaires économiques extérieures
Service du développement

Thaïlande 861.5 dev/obr/waf

Berne, le 22 juin 1992

Note à M. le Directeur F. Blankart

Concerne: augmentation du crédit mixte Thaïlande II

Copie à: imb, gjd, obr, kum, dev

1. Introduction

Suite à l'entrée en vigueur du Helsinki package et compte tenu de nos contraintes budgétaires et de la situation financière relativement confortable de la Thaïlande, nous avons informé le consortium Electrowatt/Colenco que nous n'envisagions plus d'accorder un troisième financement mixte à ce pays et n'étions, de ce fait, plus en mesure de financer la totalité des deux nouveaux contrats signés récemment entre ce consortium et la société nationale d'électricité thaïlandaise (EGAT) pour un montant total de 24,4 mio. de francs pour la réalisation des unités 12 et 13 de la centrale thermique de Mae Moh, le solde disponible sur l'actuel financement mixte n'étant plus que de 9,3 mio.

Par lettre du 21 mai en annexe 1, la société Electrowatt nous demande de revoir notre position vu l'importance de cette transaction pour le consortium qui fonctionne en qualité d'ingénieurs-conseil d'EGAT depuis plus de 15 ans.

2. Rappel des faits

Un premier crédit mixte d'un montant de 51 mio. a été accordé à la Thaïlande en 1979. Il a été entièrement utilisé dans le secteur énergétique par l'EGAT dont 33 mio. pour le financement de prestations de services du consortium Electrowatt/Colenco dans le cadre de l'extension de la centrale thermique de Mae Moh (unités 1 à 7).

Un deuxième crédit mixte d'un montant de 60 mio. (augmenté à 64,6 mio) a été accordé en 1985. Les engagements à ce jour se montent à 54,8 mio. Comme le premier, il a été entièrement utilisé par l'EGAT dont 40,3 mio. pour des prestations de services du consortium Electrowatt/Colenco pour le projet Mae Moh (unités 8,9,10,11).

En fait, dès le début du projet Mae Moh, la totalité des services d'engineering ont été effectués par ce consortium, en commençant par les études de faisabilité, études de réalisation, choix des technologies, préparation des spécifications techniques pour les appels d'offres, évaluation des offres, contrôle des fournitures, établissement des plans de génie civil, surveillance du montage et coordination des travaux de mise en service. En outre, nous avons financé des équipements d'entreprises suisses, leur permettant ainsi de participer à la réalisation d'une des plus grandes centrales électriques et d'acquérir des références fort utiles dans le domaine de la lignite.



Note

Située à 650 km au Nord de Bangkok, le complexe Mae Moh comprend 11 unités d'une capacité totale de 1725 MW. Le combustible utilisé est de la lignite locale. L'objectif du projet global est de diminuer la dépendance de la Thaïlande envers les importations de pétrole et de créer un pôle de développement dans une zone rurale du Nord du pays. Exécuté en plusieurs étapes, il a bénéficié de financements de la Banque mondiale et de la Banque asiatique de développement. Le projet est considéré comme un succès (auquel Electrowatt/Colenco a pris une part importante) et constitue une pièce maîtresse du système d'EGAT.

Concernant la poursuite de notre soutien financier à ce projet, nous avons pris les engagements suivants vis-à-vis des autorités thaïlandaises dans le passé:

- par note du 16 août 1988 en annexe 2, notre Ambassade a informé le Ministère des Finances que nous étions prêts à entrer en négociation pour l'octroi d'un 3ème crédit mixte
- au début de 1990, notre Ambassadeur a informé, avec notre accord, le Directeur général de l'EGAT (annexe 3) que nous étions disposés à prévoir une large tranche du troisième crédit mixte (réduite entretemps) pour le financement de services et d'équipements pour la centrale de Mae Moh.

Le Gouvernement n'a pas réagi officiellement à notre offre de financement. Avec l'adoption du Helsinki package et nos contraintes budgétaires la situation se présente maintenant sous un jour nouveau. X

3. Notre position actuelle

Par lettre du 13 mai 1992 et lors d'un entretien à Berne le 1er juin, nous avons informé Electrowatt que nous n'étions plus en mesure d'accorder un 3ème crédit mixte à la Thaïlande pour les raisons suivantes:

- d'une part, la Thaïlande appartient maintenant à une catégorie de pays dont le niveau de développement ne justifie plus véritablement le recours à des financements mixtes
- d'autre part, les restrictions introduites par le Helsinki package ne permettent plus en principe le financement par crédit mixte de projets considérés comme commercialement viables qui couvrent notamment les projets de production d'électricité
- l'EGAT et le projet Mae Moh sont directement visés par ces nouvelles restrictions; un financement de notre part serait contraire à la décision du Conseil fédéral et nous mettrait en mauvaise posture à Paris.
- le consortium suisse pouvant se prévaloir d'une expérience de plus de dix ans, il est pratiquement sans concurrence; dans une situation aussi favorable, s'il a besoin de conditions de financement concessionnelles, il est vraisemblable qu'il ne soit pas compétitif et qu'il ait bénéficié de prix très rémunérateurs grâce au crédit mixte.

S'agissant des deux nouveaux contrats qui viennent d'être conclus, nous avons informé Electrowatt qu'ils auraient dû nous être soumis pour approbation avant leur signature, étant entendu que le troisième financement mixte n'était pas acquis d'avance. X

4. Position d'Electrowatt

Lors de notre entretien à Berne, le Directeur d'Electrowatt, M. Bruggmann, nous a confirmé que les deux contrats ont été négociés de bonne foi, c'est-à-dire en partant du principe qu'ils pourraient être financés par crédit mixte, notamment suite à notre offre d'un 3ème crédit mixte en 1988 ainsi que suite à diverses discussions avec notre Service en 1991 ayant conduit au financement des premiers contrats relatifs aux deux dernières unités 12 et 13. M. Bruggmann a toutefois reconnu que l'OFAEE aurait dû être consulté avant la signature des contrats, ce qui nous aurait permis de réexaminer la situation, avant d'être mis devant un fait accompli.

Selon M. Bruggmann, un maintien de notre position serait interprétée comme une rupture de contrat; ne souhaitant pas apparaître comme seul responsable, il sollicite notre aide afin de préserver les relations privilégiées dont bénéficient le consortium Electrowatt/Colenco; il a l'intention de vous écrire en ce sens afin d'obtenir une rallonge d'environ 15 mio., représentant 5 mio. de tranche publique à notre charge. Il estime que dans une situation de contraintes budgétaires qui exigera d'établir des priorités dans l'utilisation des fonds disponibles, les prestations de services devraient avoir la priorité par rapport aux équipements (qui peuvent plus facilement avoir recours à des financements commerciaux) et l'achèvement des projets en cours par rapport aux nouveaux. De plus, les déboursements devraient s'étaler sur quelque 5 ans.

Enfin, s'agissant des conséquences négatives pour le consortium, le maintien de notre position pourrait leur faire perdre tout ou une partie du contrat, sans parler du tort moral.

5. Conclusion

Suite à l'entrée en vigueur des mesures restrictives de l'OCDE, la poursuite du financement de ce projet au-delà du solde disponible sur le 2ème crédit mixte serait contraire à nos engagements internationaux; à cela s'ajoutent nos contraintes budgétaires actuelles.

Il est néanmoins certain que l'EGAT et Electrowatt peuvent se prévaloir de nos intentions de financement exprimées à maintes reprises; cependant, de telles intentions sont toujours conditionnelles. Entretemps, les conditions-cadres (Helsinki package, budget) se sont tellement modifiées que nous risquons de perdre notre crédibilité vis-à-vis des pays membres de l'OCDE si nous répondons favorablement à toutes les demandes de financement relatives à des projets qui nous ont été annoncés avant à l'entrée en vigueur de ces mesures.

N. Imboden

